PREFECTURE DE LA CHARENTE
11 FEV. 2009
Courrier : Arrivée

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10+1

L'an deux mille neuf, le jeudi vingt-neuf janvier, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation: jeudi 22 janvier 2009.

Présents : R BORDERON – F. ALLARY - A. JOSEPH – R.BONHOMME – Y.BERGER- B. TRALBOUX - B. BOURREAU - K. DOUGLAS- G. JOSEPH -A-FERRET,

Absent excusé : J.GROUSSIN-DESNOUAILLES a donné pouvoir à A. JOSEPH

Madame Brigitte Tralboux a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **Devis de voirie: voie communale « Moulin neuf »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal de l'obtention en 2007 d'un permis de construire au village de « Moulin Neuf ».

Les travaux de cette nouvelle maison étant achevée, il serait judicieux de procéder à l'aménagement d'une portion de la voirie communale la desservant.

Monsieur Baty Michel, nouvel habitant, proposerait de participer à hauteur 50% du montant H.T des travaux.

Monsieur le Maire fait part de 2 devis:

- le devis établi par la Sarl TP Barbari pour un montant de 2177,40 euros H.T, soit 2604,17 euros T.T.C
- le devis établi par Monsieur Doucet Jean-Pierre pour un montant de 4325,00 euros H.T soit 5172,70 euros T.T.C

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise de maçonnerie/travaux publics Sarl TP Barbari, solution économiquement la plus avantageuse, pour la somme de 2177,40 euros H.T, dont la moitié serait pris en charge par Monsieur Baty Michel et les 50 % restant à la charge de la commune.

Un accord écrit entre les deux parties sera établi.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents plus un pouvoir, le conseil municipal :

- approuve les travaux de voirie sur une portion de la voie communale « Moulin Neuf »
- accepte le devis de l'entreprise de maçonnerie/travaux publics « Sarl TP Barbari » pour la somme de 2177.40 euros H.T, soit 2604,17 euros T.T.C.
- accepte de prendre en charge 50 % du montant total H.T des travaux, soit 1088.70 euros H.T
- accepte la participation de Monsieur Baty Michel à hauteur de 50% du montant H.T, soit 1088,70 euros
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures. Affiché le mardi 3 février 2009

Pour copie conforme : En mairie, le mardi 3 février 2009

Le Maire,
Raymond BORDERON

MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)

Signature

MAIRIE de COMBIERS Cachet 16 (Charente)

PREFECTURE DE LA CHARENTE
11 FEV. 2009
Courrier : Arrivée

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10+1

L'an deux mille neuf, le jeudi vingt-neuf janvier, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation: jeudi 22 janvier 2009.

Présents : R BORDERON – F. ALLARY - A. JOSEPH – R.BONHOMME – Y.BERGER- B. TRALBOUX - B. BOURREAU - K. DOUGLAS- G. JOSEPH -A-FERRET,

Absent excusé : J.GROUSSIN-DESNOUAILLES a donné pouvoir à A. JOSEPH

Madame Brigitte Tralboux a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **Désignation d'un référent « sentiers de randonnées »**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la révision des chemins de randonnées qui s'effectuera en 2009 au sein de la Communauté de Communes Horte et Lavalette, et qui aboutira à la publication de nouvelles plaquettes présentant les circuits du territoire.

Afin de permettre un travail de qualité et une bonne communication avec chaque commune, il est nécessaire de désigner un référent « sentiers de randonnées ».

Monsieur Alain Joseph pose sa candidature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents plus un pouvoir, le conseil municipal :

- accepte de désigner Monsieur Alain Joseph, référent « sentiers de randonnées » au sein de la Communauté de Communes Horte et Lavalette.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures. Affiché le mardi 3 février 2009

Pour copie conforme : En mairie, le mardi 3 février 2009

Le Maire,
Raymond BORDERON

Po Groussin

Berger

MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)

MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)

Signature

Cachet